



Cultures légumières

Région Normandie

BSV Normandie n°08 du 22 mai 2025

Après le passage pluvieux de mercredi, les éclaircies sont de retour en Normandie avant le retour des averses dimanche.



FREDON
NORMANDIE

Animatrice référente

Marie-Laure BLANC
FREDON NORMANDIE
02 31 46 96 53
marie-laure.blanc@fredon-normandie.fr

Animatrice suppléante

Marielle SUIRE
Chambres d'agriculture
de Normandie
02 35 59 47 50
marielle.suire@normandie.chambagri.fr

L'essentiel de la semaine

Carotte - céleri : des captures de mouche de la carotte sont enregistrées.

Chou : présence de pucerons dans certaines parcelles.

Poireau : piégeage de mouches de l'oignon sur la côte ouest du Cotentin.

Salade : début de colonies de pucerons dans certaines parcelles.

Sommaire :

BETTERAVE ROUGE : 2

CAROTTE - CELERI : 2

CHOU - NAVET : 4

OIGNON : 6

POIREAU : 7

SALADE : 8

Directeur de la publication

Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre
d'agriculture de région
Normandie

BSV consultable sur les sites
de la DRAAF, des Chambres
d'agriculture et des partenaires
du programme

Abonnez-vous sur

normandie.chambres-agriculture.fr

Action du plan Écophyto pilotée
par les Ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de
la santé et de la recherche avec
l'appui technique et financier de
l'Office Français de la Biodiversité

NOTE NATIONALE BIODIVERSITE



Note Nationale
Biodiversité



Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse de 2 pages sur un volet biodiversité associé à la santé générale des agro-écosystèmes.



Arbres et haies champêtres

Leurs rôles dans l'agroécosystème

En fin de bulletin et à l'adresse suivante :

https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/note_biodiversite_-_arbres_et_haies.pdf



Avec le soutien financier de



BETTERAVE ROUGE :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
76		1 parcelle	4 feuilles

Bon état sanitaire de la parcelle.

CAROTTE - CELERI :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
76		1 parcelle de céleri rave	Céleri : Jeunes plants à 8 feuilles
14	Plaine de Caen	2 parcelles de céleri rave	
	Val de Saire	3 parcelles de céleri branche	
	Surtainville	1 parcelle de céleri branche	
50	Créances	1 parcelle de carotte	Carotte : Levée à 4 feuilles
	Mt Saint Michel	2 parcelles de carotte	
		1 parcelle de céleri rave	

Mouche de la carotte :**Piégeage :**

Suite à la mise en place des pièges, des mouches ont été piégées sur le secteur du Mont Saint Michel et les captures se poursuivent en vallée de Seine.

Nb de mouche/plaque/jour	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21
Seine-Maritime_céleri	1,96	0,18	0,24
MSM_céleri	/	/	0,14
MSM_carotte	/	/	0,32
Créances_carotte	/	/	0
Val de Saire_céleri	/	/	0
Surtainville_céleri	/	/	0



Adulte de mouche de la carotte sur plaque engluée

Eléments de reconnaissance : corps noir brillant, pattes jaunes, tête brun-rougeâtre et ailes sans taches.

Nuisibilité :

Ce sont les larves qui sont responsables des dégâts observés sur les cultures d'Apiacées.

Pour en savoir plus : <https://www.ctifl.fr/ravageur-connaissance-et-maitrise-de-la-mouche-de-la-carotte-point-sur-les-maladies-et-ravageurs-le-3>

Evolution du risque :

Evolution à suivre avec les prochains relevés. Maintenir le bâchage sur les cultures précoces.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

La pose et le maintien d'un voile anti-insecte est recommandé pendant la durée du vol sur les cultures sensibles d'Apiacées.

Les rotations sont indispensables pour éviter que les mouches issues des pupes hivernantes émergent sous les bâches. L'éloignement de parcelles implantées en carotte l'année précédente est également recommandé.

Mouche du céleri :**Piégeage :**

Nb de mouche/plaque/jour	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21
Seine-Maritime_céleri	1,96	0,04	0,05
MSM_céleri	/	/	0
Val de Saire_céleri	/	/	0,06
Surtainville_céleri	/	/	0

Observation :

Des galeries causées par la mouche du céleri sont observées dans les quatre parcelles de céleris du nord Cotentin sur 8 à 40% des plantes.

Nuisibilité :

Ce sont les asticots de la mouche du céleri qui creusent des galeries sur le feuillage. Une forte attaque peut être préjudiciable sur jeunes plants. Sur céleri branche, la présence de ces mines peut nuire à la qualité commerciale du produit.

Seuil indicatif de risque :

Sur céleri-rave : sur jeunes plants, jusqu'à 3 semaines après plantation.

Sur céleri-branche : pendant tout le cycle car dépréciation du feuillage.



Mouche du céleri (Sileban)

Evolution du risque :

Evolution à suivre en fonction des piégeages.

Gestion du risque :

Prophylaxie : la pose et le maintien d'un voile anti-insecte sont recommandés pendant la durée du vol sur les jeunes plants.

Pucerons :

La présence de pucerons est constatée dans la majorité des parcelles suivies sur 16 à 70% des plantules. Des coccinelles adultes sont observées dans les cultures.

Seuil indicatif de risque :

- Carotte : : 10% de plantules avec pucerons jusqu'au stade 3 feuilles vraies.

- Céleri rave : 10% de plantules avec pucerons jusqu'au stade 3 feuilles vraies ou 3 semaines après la plantation.

- Céleri branche et persil : 10% de plants avec colonie d'aptères pendant tout le cycle.

Evolution du risque :

Surveillez vos plantules et l'activité de la faune auxiliaire dans vos parcelles. Préservez les auxiliaires lorsqu'ils sont présents. Les conditions climatiques restent favorables au développement des pucerons.

CHOU - NAVET :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
76	Vallée de Seine	1 parcelle	Chou : 8 à 12 -
50	Val de Saire	5 parcelles de chou + 2 parcelles de navet	18 feuilles
	Surtainville	1 parcelle de chou + 1 parcelle de navet	Navet :
14	Nord de Caen	1 parcelle	grossissement

Aleurode :**Observations :**

Des aleurodes sont présentes en vallée de Seine sur 15% des choux avec un effectif de 1 par plante.

Evolution du risque :

Ces mouches blanches se retrouvent préférentiellement sur les choux de Milan et de Bruxelles. Observez attentivement vos parcelles.

Gestion du risque :**Biocontrôle :**

Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bio agresseur. Ils sont consultables à l'adresse suivante : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>
Contactez votre technicien.

Altise :

Des altises ont été observées dans deux parcelles du Val de Saire sur 8 à 32% des choux avec des effectifs de 2 à 4 insectes par plante.

Nuisibilité :

Leur nuisibilité est liée aux morsures circulaires de 1 à 2 mm perforantes ou non sur les feuilles. En cas de population importante et de températures élevées, les altises peuvent détruire les plus jeunes plants. Le stade sensible va de la plantation au stade 10 feuilles.

Evolution du risque :

Les populations sont faibles et les averses annoncées ne sont pas favorables à cet insecte. Une surveillance régulière de vos parcelles de jeunes plants est conseillée. Elle vous permettra de suivre l'évolution des populations.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

- Un travail du sol superficiel et régulier perturbe le développement des altises.
- Eliminer toutes les adventices, en particulier celles de la famille des crucifères. En effet, elles permettent aux altises de s'abriter et de se maintenir.
- Favoriser un développement rapide des jeunes plants.
- La pose d'un voile/filet anti-insectes dès le début d'activité de l'altise permet de réduire le niveau d'attaque. Par contre, elle peut présenter un risque, si aucune rotation n'a été pratiquée.

Chenilles :**Observations :**

De toutes premières chenilles de noctuelle ont été observées dans une parcelle du val de Saire.

Evolution du risque :

Les averses ne sont pas favorables à l'activité des papillons. A ce jour, la pression est nulle à très faible. Observez attentivement le feuillage et le cœur des jeunes choux afin de repérer les toutes premières chenilles.

Gestion du risque :**Biocontrôle :**

Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bio agresseur. Ils sont consultables à l'adresse suivante : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>
Contactez votre technicien.

Mouche du chou :**Piégeage :**

Aucune mouche du chou n'a été piégée dans les parcelles (chou et navet) du nord Cotentin.

Observation :

Aucune attaque n'a été observée dans les parcelles du réseau.

Evolution du risque :

Il faut être prudent et laisser la culture sous voile notamment sur les jeunes plantations, les pépinières et durant tout le cycle des crucifères racines.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

La pose d'un voile/filet anti-insectes sur les jeunes plantations dès le début d'activité de la mouche du chou permet de réduire significativement le niveau d'attaque.

Pucerons verts et cendrés :

Quelle que soit la zone, des pucerons ont été observés dans les parcelles. Des pucerons cendrés sont notés dans le Calvados et le Val de Saire dans trois parcelles sur 12 à 100% des choux. Des pucerons verts sont présents en vallée de Seine sur 45% des plantes.



Puceron cendré et décoloration typique du feuillage

Evolution du risque :

Les belles éclaircies sont favorables aux pucerons mais aussi aux auxiliaires. Surveillez régulièrement vos parcelles afin de repérer les premières colonies ainsi que l'installation et l'action de la faune auxiliaire. Préservez les auxiliaires lorsqu'ils sont présents. Des coccinelles adultes ont été observées.

Pigeon :

Des attaques de pigeons sont observées dans les parcelles de chou du nord Cotentin et du Calvados.

Evolution du risque :

Dès que les parcelles sont débâchées, le risque est important. Surveillez vos jeunes plantations.

OIGNON :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
14		6 parcelles de semis 2 parcelles de bulbilles dont 1 plantée en automne	De 3 à 4 feuilles et jusqu' à bulbaison pour les bulbilles
50	Mt St Michel	1 parcelle mottes en AB 2 parcelles semées	
76		1 parcelle	

Mildiou :**Observation :**

Présence stable des symptômes dans la parcelle du Calvados au stade bulbaison.

Evolution du risque :

Les cultures d'oignon sont sensibles au mildiou (causé par le champignon *Peronospora destructor*) à partir du stade 2 feuilles. Le risque est présent dans les parcelles proches d'un foyer déclaré. Le retour des averses sera favorable aux contaminations.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

- Rotation : respecter une rotation minimum de 5 ans entre alliacées, surtout s'il s'agit d'oignons ou d'échalotes.
- Variété : bien choisir sa variété, il existe des variétés tolérantes ou résistantes au mildiou.
- Thermothérapie : utiliser la thermothérapie pour les bulbilles (plants trempés dans l'eau chaude afin d'éliminer les formes de conservation présentes sur les bulbes).
- Enherbement : maîtriser l'enherbement afin d'assurer une bonne aération de la culture.
- Fertilisation : raisonner les apports d'azote afin d'éviter les excès qui fragilisent la plante vis-à-vis de la maladie.
- Parcelle : préférer une parcelle bien drainée et aérée, éviter les densités élevées, pour limiter la durée d'humectation du feuillage.
- Déchets : gérer les tas de déchets qui sont des sources potentielles de la maladie.
- Irrigation : raisonner l'irrigation de façon à éviter une humidité prolongée sur le feuillage.

Pourriture blanche :

Cette maladie, *Sclerotium cepivorum* (nouveau nom : *Stromatinia cepivora*), est notée dans la parcelle d'oignons bottes sur 1% des plantes.

Pour en savoir plus :

<https://ephytia.inra.fr/fr/C/18448/ViqiJardin-Symptomes-Degats>

Evolution du risque :

Les alternances de temps secs et humides (irrigation) ont favorisé le développement de la pourriture blanche au niveau du plateau racinaire. Evolution à suivre.

Gestion du risque :**Prophylaxie :**

- Longues rotations sans *Allium*.
- Détruire les déchets de culture



Le faible développement du feuillage signalant la destruction du système racinaire indique la contamination des bulbes par le champignon *Stromatinia cepivora*. (anc. *Sclerotium cepivorum*)

Thrips :**Observations :**

Comme dans le précédent bulletin, des thrips sont présents dans la parcelle d'oignons bottes de Seine-Maritime sur 100% des plants avec des effectifs de 6 à 10 thrips par plant. Des thrips ont également été observés dans une parcelle au Mont Saint Michel sur 12% des oignons plantés en motte.

Nuisibilité :

Sur oignon, les thrips sont souvent peu préjudiciables sauf en cas de populations importantes en conditions très favorables (temps chaud et sec). Pour l'oignon blanc botte, le feuillage peut être déprécié en cas de forte population.

Evolution du risque :

Les averses annoncées ne seront pas favorables à ce ravageur. Sa présence est toutefois à surveiller sur oignon botte où les populations et les symptômes augmentent. Observez régulièrement vos parcelles.

POIREAU :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
50	Surtainville	2 parcelles	De 2 à 6 feuilles
	Val de Saire	6 parcelles	
	Mt Saint Michel	2 parcelles plantées + 1 pépinière	
	Créances	2 pépinières	
27	Vallée de Seine	1 parcelle plantée	

Bon état sanitaire des parcelles.

Thrips :**Observations :**

Une faible présence de thrips est observée dans six parcelles du nord cotentin sur 4 à 16% des poireaux.

Piégeage :

Les captures enregistrées dans le nord cotentin sont très faibles (<1 thrips/plaque/jour).

Evolution du risque :

Observez régulièrement vos pépinières et vos parcelles. Les averses annoncées pour cette fin de semaine ne seront pas favorables au vol des thrips. Ces observations vous permettront de suivre l'évolution des populations. A ce jour, le risque est quasi-nul.

Mouche de l'oignon et mouche des semis :**Observations :**

Aucune attaque n'a été observée dans les parcelles de poireau du réseau.

Relevé des pièges :

Nb moyen de mouche de l'oignon/piège/semaine	Semaine 17	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21
Surtainville	0	0	/	2,5
Val de Saire	0	0,5	/	0
Créances	/	/	0,5	2

Des mouches des semis ont également été piégées.

Nuisibilité :

Les asticots de la mouche des semis, *Delia platura*, s'attaquent à une très large gamme de plantes hôtes et sont surtout dommageables sur jeunes plants, conduisant à la destruction plus ou moins totale des semis.

Pour pondre, les femelles sont attirées par les sols récemment travaillés (terre fine), humides et riches en matière organique.

Les asticots de la mouche de l'oignon, *Delia antiqua*, s'attaquent aux jeunes plantules d'*Allium*, entraînant une pourriture et la destruction des racines.

Evolution du risque :

Le risque augmente dans les parcelles de pépinières de la côte ouest du Cotentin notamment si le sol est fraîchement travaillé. Evitez le débâchage des pépinières pour le moment. Les averses annoncées devraient limiter leur activité.

Gestion du risque :

Prophylaxie :

- Protection par bâchage des semis sur les parcelles à risques.
- La culture sur paillage et l'absence d'apport de fumier frais limitent le risque.

SALADE :

Suivi :

Département	Bassin	Parcelles suivies	Stade
14		4 parcelles	
	Surtainville	1 parcelle	
50	Val de Saire	3 parcelles	De 4 feuilles étalées à récolte.
	Créances	2 parcelles	
	Mt Saint Michel	3 parcelles laitues+ 2 parcelles frisées	
76		1 parcelle	

Noctuelle :

Piégeage :

Nb moyen de papillon/piège/semaine	Semaine 19	Semaine 20	Semaine 21
Surtainville	4	/	7
Val de Saire	3	/	1,6
Créances	/	Mise en place des pièges	2
Mont Saint Michel	/		/
Calvados	/		9



Observations :

Aucune ponte ou chenille n'a été notée dans les parcelles de laitues du réseau cette semaine.

Evolution du risque :

Observez attentivement vos parcelles afin de repérer les jeunes chenilles. Les averses annoncées seront peu propices à l'activité des papillons.

Gestion du risque :

Biocontrôle :



Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bio agresseur. Ils sont consultables à l'adresse suivante : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>. Contactez votre technicien.

Puceron :**Observation :**

Comme la semaine dernière, la présence de pucerons est constatée dans tous les secteurs sauf le val de Saire. Ils sont observés sur 8 à 56% des plantes avec parfois des colonies.

Seuil indicatif de risque :

Pour les productions de frais : 10% de salades occupées par au moins un puceron aptère au printemps

**Résistance :**

Des résistances sont répertoriées vis-à-vis de *Nasonovia ribisnigri*.

Plus de détails : <https://www.r4p-inra.fr/fr/statut-des-resistances-en-france/>

Evolution du risque :

Actuellement, la pression est faible, ponctuellement moyenne sur certaines parcelles avec des colonies car les conditions climatiques ont été favorables. Observez attentivement vos parcelles, les pucerons ailés ne vont pas forcément s'installer. Surveillez régulièrement vos parcelles afin de repérer les premières colonies et l'installation de la faune auxiliaire.

Pigeon :**Observation :**

Des attaques de pigeons sont observées dans plusieurs secteurs.

Evolution du risque :

Dès que les parcelles sont débâchées, le risque est important. Surveillez vos jeunes plantations.

LES NOTES NATIONALES BIODIVERSITE :

« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent »

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour différents usages

Retrouvez la liste actualisée régulièrement sur le site : <http://www.ecophytopic.fr/>



Résistance aux produits phytosanitaires :

Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA
<https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>

LES ABEILLES BUTINENT, PROTEGEONS-LES !

La réglementation pour la protection des insectes pollinisateurs a évolué depuis fin 2021.

Cliquer ici pour télécharger la note d'information BSV-Abeille 2022
https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20220330-note_abeilles_2022.pdf

Cliquer ici pour découvrir les nouvelles dispositions réglementaires pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs <https://agriculture.gouv.fr/nouvelles-dispositions-reglementaires-pour-la-protection-des-abeilles-et-des-insectes>

Cliquer ici pour retrouver la Note Nationale Abeilles - Pollinisateurs
<https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/note-nationale-focus-bulletin-de-sante-du-vegetal-a3306.html>



Note Nationale - Focus
Bulletin de Santé du Végétal



Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.



Le déclin des insectes pollinisateurs est ...
 ... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation. Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Crédit photos : FREDON Normandie
sauf mention particulière